

Procès-verbal du Conseil municipal en date du mercredi 22 février 2023

Présents : Marilyse Rivière, Mendoza Marie-Claude, Pascal Pamart, Guilhaumou Liliane, Sandrine Ternois Devalcourt, Mazuque Sébastien

Absents : Chouanet Steeve procuration à Marilyse Rivière.

Heure début du Conseil : 20 h 50 mn Heure de fin du conseil : 23 h 00

Secrétaire de séance : Mendoza Marie-Claude. Présidente de la séance : Marilyse Rivière

Nombre des membres en exercice inscrits au tableau : 8

Date de la convocation : le 17 février 2023

Le Procès-Verbal du Conseil municipal du 17 janvier 2023, est soumis à l'approbation de l'assemblée délibérante. Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents le procès-verbal qui leur a été transmis par voie électronique.

Mme la maire demande au Conseil l'autorisation de voter la suppression de la délibération 2023-05, sujet qui sera traité au point n° 4 de l'ordre du jour. Dans un deuxième temps, elle sollicite le conseil pour l'autoriser à ajouter un autre sujet à l'ordre du jour, la demande de modification des horaires de travail des employés du service technique voirie, espace verts et entretien bâtiments.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 6

Ordre du jour.

1/. Réponse du CM à une demande de prêt de salle annuelle :

Messieurs Delmarre et Fumey ont contacté la mairie pour une demande de prêt à l'année de la salle du Périscolaire située à l'école et affectée en priorité aux élèves par délibération du CM précédent. Le conseil s'est réuni pour réfléchir à partir des éléments fournis par les postulants, sur demande de Mme la maire (un règlement écrit et la liste des personnes qui utiliseraient la salle). Le conseil a demandé à Monsieur d'ALBY, enseignant en poste à Tournissan si un usage hors scolaire était compatible avec l'usage actuel de cette salle. Les horaires proposés par les demandeurs n'étant pas adaptés à un usage paisible des locataires, par absence d'une isolation phonique suffisante. Le conseil a réfléchi sur la possibilité de trouver un autre lieu d'accueil, mais n'a pas de salle adaptée à la demande actuellement.

La réponse rendue aux demandeur est à l'unanimité négative, les présents se chargeront de le communiquer aux autres demandeurs.

2/ Nomination par le CM, du représentant communal à la commission de la C.L.E.C.T.

La C.L.E.C.T, Commission locale des Charges transférées est réunie annuellement pour évaluer les conséquences financières des transferts de compétences entre les EPCI et leurs communes membres, et l'affectation des Attributions Compensatoires.

Les membres de la commission sont les représentants nommés par les conseils municipaux.

Ils ont pour rôle de vérifier les comptes rendus par l'EPCI, avant que le rapport définitif et le montant des AC soient votés par le conseil communautaire.

Lors d'un précédent conseil, Madame Guilhaumou Liliane a été choisie pour représenter notre commune à cette commission. Aucune délibération ne nous avait été demandée.

A ce jour la CCRLCM nous demande de délibérer pour élire ce ou cette représentant(e). Mme la Maire propose au Conseil de choisir la même personne si aucun autre candidat ne souhaite y siéger. Aucun autre candidat(e) ne se présentant, nous passons au vote.

VOTE : Contre 0 Abs Pour 6

3/ Autorisation de signature pour la convention de partenariat avec la Région pour l'accompagnement du transport scolaire.

En 2022, les représentants municipaux du RPI Talairan / Tournissan ont été saisis par le transporteur Chauchard pour une demande d'accompagnement des élèves pendant le trajet d'une école à une autre soit 1 trajets, matin et soir 4 x /semaine.

Les deux communes ont nommé un agent contractuel et communal pour satisfaire la demande sécuritaire.

Mme Mendoza Karine a accepté cette tâche. Nous avons souscrit un contrat permanent de 3 ans pour 4 h /semaine, pendant la période scolaire.

Aujourd'hui les services de la Région nous sollicitent pour mettre en place ce service pour toutes les écoles accueillant des enfants à partir de 3 ans, en maternelle Petite section et Moyenne, ce qui sera le cas à la rentrée 2023/2024. La Région nous propose une convention de partenariat, pour une formation de l'agent en poste et éventuellement une participation financière, si l'agent est rémunéré.

Lecture est faite de la convention, avant de voter.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 6

4/ Paiement en investissement avant budget Programme signalétique pour amélioration de la circulation. Annulation de la délibération 2023-05.

Lors du précédent conseil nous avons voté la délibération 2023-05 relative à l'opération 149 : Réfection des toitures des bâtiments communaux. Cette opération étant à réaliser dans la limite du quart des dépenses en investissement inscrites au budget précédent, ne pouvant être réalisée, cette décision doit être annulée. Les travaux seront payés par le report sur le budget 2023 des restes à réaliser.

Pour le programme Opération 155, signalétique pour amélioration de la circulation dans le village nous souhaitons l'inscrire en investissement avant budget pour pouvoir le réaliser cette année en régie, afin de répondre aux demandes des habitants se plaignant de vitesses excessives et de stationnements gênants dus au non-respect du code de la route. La somme à voter et à inscrire est de **3074,85 € TTC**.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 6

5/ Demande abondement FUL et précarité.

Lecture du courrier envoyé par le Conseil départemental. Après débat le Conseil décide à l'unanimité de ne pas abonder ce Fonds de Solidarité. La réponse sera envoyée au service de la Direction Action Sociale et Insertion.

VOTE : Contre 7 Abs 0 Pour 0

6/ Suppression des délibérations sur les exonérations, en zone A.F.R.

Le service des impôts a envoyé en mairie un document répertoriant les délibérations prises par le CM en 1992, sur les exonérations consenties aux entreprises en zone A.F.R (44-6), les reprises d'entreprises industrielles en difficultés (44-7) et la création ou reprise d'entreprises en difficultés (44-15) pour une période de 2 ans.

Ces délibérations étant inapplicables le conseil municipal décide de les supprimer de la liste fournie par l'administration.

VOTE : Contre 0 Abs 0 Pour 7

7/ Modification des horaires des agents ses services techniques, Voirie- espaces verts et entretien des bâtiments.

A la demande des agents et en concertation avec Madame la Maire les agents communaux des services techniques voiries, espaces verts et entretien communaux souhaitent modifier leurs horaires en hiver et en été, selon la proposition suivante :

Sur la base de 1607 h annuelles. Semaines en alternance entre les deux agents concernés, pour une présence d'un agent le vendredi après-midi.

HORAIRES HIVER

Agent A : Semaine impaire 37 heures

- Du lundi au jeudi **matin** : de 08 h 30 à 12 h **Soir** : de 13 h 30 à 17 h 30.
- Le vendredi **matin** : de 08 h 30 à 12 h **Soir** : de 13 h 30 à 16 h 30.
-

Semaine paire 33 heures

- Du lundi au jeudi **matin** : de 08 h 30 à 12 h **Soir** : de 13 h 30 à 17 h 30.
- Le vendredi **matin** : de 08 h 30 à 11 h.

Agent B : Semaine impaire à 33 h et semaine paire en 37 heures.

Les agents sont autorisés selon des impératifs importants à échanger leur vendredi après-midi sur autorisation de Mme la Maire.

HORAIRES ÉTÉ

Agent A et Agent B. Du lundi au vendredi inclus du mois de juin à la rentrée scolaire.

- Du lundi au vendredi **matin** : de 08 h 00 à 12 h 00. **Soir** : 14 h 00 à 17 h 00.

DIVERS

1/ A noter le nombre important de cartons déposés et les emballages en polystyrène déposés dans le bac avec les cartons. Si le non-respect des consignes continue nous supprimerons ce service qui ne

sera rendu aux personnes ne pouvant se déplacer à la déchetterie que les jours de collecte des encombrants. Voir liste des jours de collecte sur le petit tournissanais.

2/ Demain, un technicien du la Sté VERITAS passera vérifier l'installation électrique de la Rotonde.

3/ **Enquête Publique** : dates des permanences tenues par le commissaire enquêteur pour information au public suite au dépôt des Permis de Construire de parc photovoltaïques Tournissan 2 et Ribaute sont connues
Par le Société Hexagone Energie NEOEN

Pour Tournissan, salle du conseil :

Pour Ribaute, à la mairie :

- Mardi 28/03/2023 de 14 h à 17 h./ De 09 h à 12 h.
- Mercredi 12/04/2023 de 09 h à 12 h./ De 14h à 17 h.
- Vendredi 28/04/2023 de 14 h à 17 h. / De 09 h à 17h

Mme Mendoza Marie-Claude
Secrétaire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Mendoza', written over a horizontal line.

Mme Rivière Marilyse
Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Rivière', written over a horizontal line.